

# FOND POUR L'ACCÉLÉRATION DE LA LOCALISATION

par Ralph Haddad, Responsable du plaidoyer, Basmeh & Zeitooneh Relief & Development

OCTOBRE 2025

## À propos de la série « Grandes Idées »

Pour faire face à la complexité des enjeux actuels, le monde nécessite des idées audacieuses et avant-gardistes. Coopération Canada a donc invité des agentes et agents de changement à proposer des concepts catalytiques dans le cadre de l'appel à candidatures pour l'édition 2025 des Grandes Idées, édition 2025.

Les opinions exprimées dans le présent concept sont celles de l'auteur-riche et ne reflètent pas nécessairement les positions et les points de vue de Coopération Canada ni celles et ceux de ses membres. Les Grandes Idées sont publiées pour susciter un dialogue et inspirer l'innovation dans l'ensemble du secteur.

## Résumé

*Le Fond pour l'accélération de la localisation* est un mécanisme de financement commun qui permet aux fondations philanthropiques canadiennes d'octroyer **un financement flexible et pluriannuel directement aux organisations de la société civile des pays du Sud**. Conçu pour accélérer le financement, le rendre plus équitable et mettre les actrices locales et acteurs locaux au cœur du processus, le Fonds associe des capitaux privés, des services techniques partagés et réseaux dirigés localement au sein d'une plateforme rationalisée.

Dans le but de réduire de 35 % la durée moyenne des cycles de financement et dans le souci de garantir que la majorité des décisions et des ressources financières soient affectée vers les **organisations dirigées par des personnes réfugiées, des femmes et des jeunes**, cette initiative propose une redéfinition des modalités d'expansion des partenariats fondés sur la confiance, en vue de leur mise à l'échelle. Par ailleurs, le Fonds intègre des **dispositifs de redevabilité, notamment à travers l'utilisation de fiches d'évaluation communautaires et de mécanismes d'apprentissage en temps réel**, offrant ainsi un modèle qui renforce les institutions locales tout en informant sur les politiques et les pratiques de l'aide à un niveau plus large.

Au cours des 24 prochains mois, le Fonds d'Accélération de la Localisation démontrera comment la philanthropie canadienne peut contribuer à une redistribution des rapports de pouvoir, une réduction des coûts de transaction et la production d'un impact durable grâce à des initiatives pilotées au niveau local.

## La Grande Idée

Le Fonds pour l'accélération de la localisation constitue un mécanisme de financement commun pour les fondations philanthropiques canadiennes, qui vise à assurer un financement flexible et pluriannuel directement aux organisations de la société civile (OSC) des pays du Sud — de manière bien plus efficace, efficiente et équitable. Ce dispositif se veut simple d'utilisation et permet un transfert rapide de ressources vers les actrices locales et les acteurs locaux. Le Fonds pour l'accélération de la localisation répond à une exigence urgente : les défis mondiaux contemporains exigent des réponses plus rapides, plus justes et conduites au niveau local. En effet, les modèles de financement traditionnels sont souvent caractérisés par leur lenteur, leur complexité administrative, leurs coûts élevés, et leur tendance à exclure fréquemment les organisations les plus proches des communautés en situation de crise. En mutualisant des capitaux privés

au sein d'un mécanisme rationalisé qui permet d'octroyer un financement flexible et pluriannuel directement aux OSC des pays du Sud, ce Fonds repense la philanthropie canadienne. En réduisant les délais des cycles de financement, en accordant la priorité aux organisations dirigées par des personnes réfugiées, des femmes et des jeunes, et en intégrant des mécanismes de redevabilité communautaire, ce fonds transfère le pouvoir aux acteur·trice·s locaux·ales tout en garantissant efficacité et transparence. Dans un contexte où les crises se succèdent avec une intensité et une complexité croissantes, ce modèle illustre comment la philanthropie peut contribuer à alléger les lourdeurs bureaucratiques, à consolider les institutions locales et à favoriser un changement durable porté par les communautés elles-mêmes.

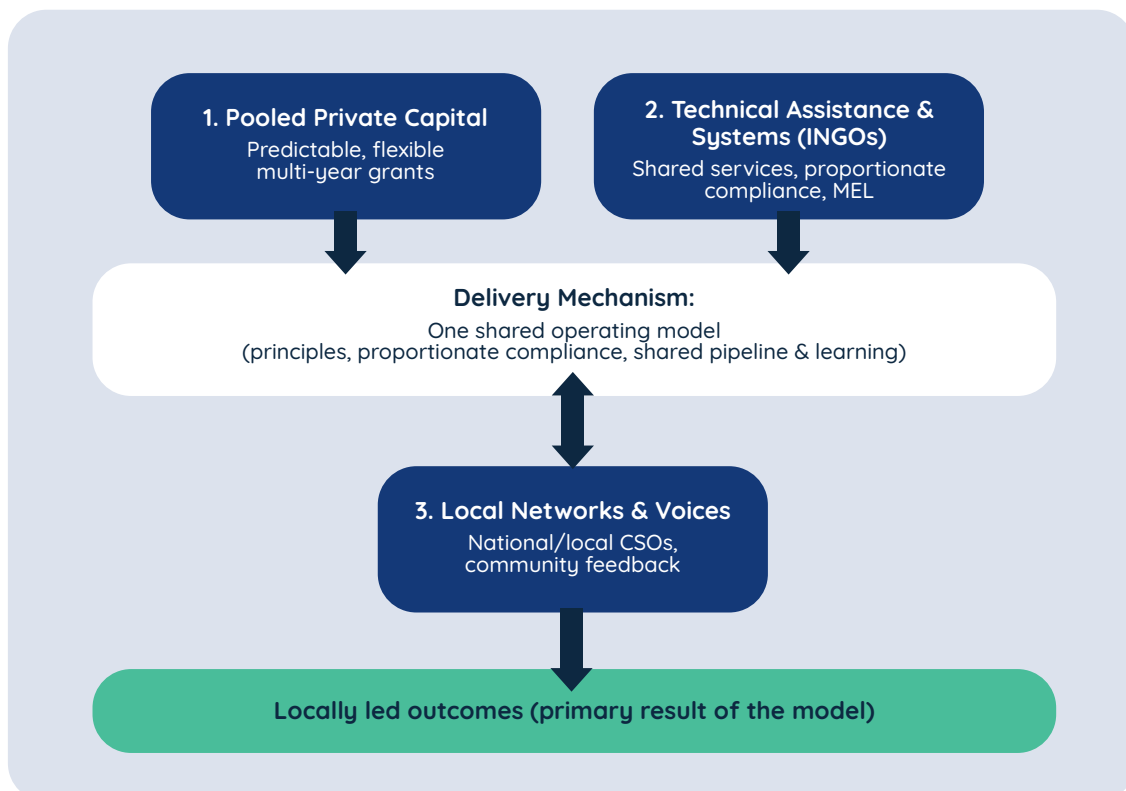
Dans les 24 mois à venir, le Fonds entend transférer directement aux OSC locales un financement flexible et pluriannuel, ainsi que le pouvoir décisionnel, afin de leur permettre d'agir plus rapidement et de manière plus équitable en situation de crise et durant les phases de relèvement. L'approche est simple : elle repose sur un mécanisme unique, structuré autour de trois composantes complémentaires et interdépendantes : la réduction des délais d'accès aux financements, le renforcement durable des capacités locales, et le maintien des communautés en position de leadership.

Les résultats escomptés du Fonds sont clairement définis :

- **Un financement accéléré** : De l'aval donné au premier décaissement en  $\leq 10$  jours ouvrables avec une réduction de 35 % du délai moyen entre la conception et la signature des contrats.
- **Leadership ancré localement et exercice du pouvoir décisionnel** : la majorité des décisions est prise par des panels des pays du Sud, avec la majorité de subventions attribuées à des organisations dirigées par des personnes réfugiées, des femmes ou des jeunes.
- **Redevabilité et apprentissage** : mise en place de fiches d'évaluations communautaires, de rapports d'apprentissage ouverts et production de données probantes qui alimentent les mises à jour procédurales impliquant l'ensemble des parties prenantes.

## Cadre de mise en œuvre

Un mécanisme unique et clair, reposant sur trois composantes qui fonctionnent en synergie dès le premier jour.



## Composante 1:

### Fonds de capitaux privés communs (fondations philanthropiques)



**EN QUOI CELA CONSISTE** : Il s'agit de fournir des subventions de base prévisibles, pluriannuelles et élargies, destinées à financer les personnes, les systèmes et des programmes adaptatifs — sans se limiter aux activités.

**RÔLES ET RESPONSABILITÉS** : Les fondations mutualisent leurs ressources, exercent une diligence proportionnée, permettent la prise en compte des frais généraux équitables (15-20 %), autorisent des réserves, fixent des accords de niveau de service (SLA) pour la prise de décision, garantissent un décaissement rapide, et maintiennent une marge limitée de préparation aux aléas par subvention.

**POURQUOI CELA IMPORTE** : Cela facilite le déploiement immédiat de capitaux flexibles, tout en témoignant d'un réel engagement de confiance envers le leadership local.

## Composante 2:

### Assistance technique et systèmes (services partagés coordonnés par des organisations non gouvernementales internationales ou ONGI)



**EN QUOI CELA CONSISTE** : Il s'agit de proposer du financement optionnel, une préparation aux vérifications, des mesures de protection, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage (SEA), ainsi que des outils numériques. Il s'agit aussi d'élaborer conjointement des profils de diligence raisonnable simples et réutilisables, d'ajuster la taille des rapports en fonction du montant et du niveau de risque des subventions.

**RÔLES ET RESPONSABILITÉS** : Les ONGI canadiennes agissent comme des partenaires en renforcement des capacités et en conformité — non comme « gardiennes de l'accès » —, financées directement par les subventions et sans réduire à néant les frais généraux.

**POURQUOI CELA IMPORTE** : Cela permet de concilier redevabilité et rapidité, tout en renforçant les institutions sur le long terme.

## Composante 3:

### Réseaux et voix locaux (OSC nationales et locales)



**EN QUOI CELA CONSISTE** : Il s'agit de mobiliser des consortiums dirigés localement, de définir les priorités et les résultats escomptés, de gérer les canaux de rétroaction communautaire et de traitement des plaintes, ainsi que de partager les enseignements de manière transparente.

**RÔLES ET RESPONSABILITÉS** : Les organisations locales conçoivent et exécutent; elles assurent la conduite de l'analyse contextuelle et de l'adaptation ; elles siègent aux instances décisionnelles (avec une gestion transparente des conflits d'intérêts et une représentation communautaire rémunérée).

**POURQUOI CELA IMPORTE** : Cela permet d'assurer la pertinence, le respect de la dignité et la pérennité du changement.

## Comment les composantes coopèrent dans la mise en œuvre

Le Fonds pour l'accélération de la localisation repose sur une charte de principes unifiée - ancrée dans le leadership local, la conformité proportionnée, une tarification équitable et la transparence - qui s'applique de façon uniforme à tous les acteurs, toutes les actrices et à l'ensemble des processus. Une base commune de diligence raisonnable garantit que l'ensemble des partenaires travaillent selon une norme commune, grâce à un système de « passeport » réutilisable, évitant ainsi aux organisations d'avoir à ressaisir plusieurs fois les mêmes informations. Les circuits de financement et les appels à propositions sont coordonnés autour de zones géographiques ou de thèmes prioritaires partagés, et la collaboration est encouragée : les consortiums sont favorisés contrairement à la concurrence. Pour soutenir l'apprentissage en temps réel et assurer la transparence, le Fonds intègre également un processus de télémétrie — mesurant les durées des cycles, identifiant les obstacles et produisant chaque trimestre des rapports publics d'apprentissage. Ensemble, ces éléments forment un dispositif cohérent et réactif, qui privilégie la rapidité, la responsabilité et l'appropriation locale.

## Chronologie

### Mois 0 à 4 | Conception et mobilisation

Rassembler les partenaires, adopter les principes, définir la démarche de diligence et le modèle de données, réaliser deux analyses géographiques, sécuriser les engagements initiaux.

### Mois 5 à 10 | Lancement et premiers succès

Lancer deux appels (ex. contexte d'accueil des personnes réfugiées et foyer climatique), sélectionner 5 à 10 consortiums, établir des centres de services partagés, procéder aux premiers versements conformément aux SEA.

### Mois 11 à 18 | Apprentissage et expansion

Renforcer les consortiums solides ; étendre les améliorations de processus réussies, publier les indicateurs d'efficacité avant et après innovation.

### Mois 19 à 24 | Consolider

Valider définitivement le manuel opérationnel (diligence, frais indirects, exigences minimales de redevabilité envers les personnes affectées, SEA), et anticiper une croissance durable et mutualisée à long terme »